

VOS IDEES, VOS ATTENTES, NOS NEGOCIATIONS

LA CFDT A VOTRE ECOUTE EN ANJOU MAINE



La RSE
le marqueur CFDT



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

AU TRAVAIL POUR LE CLIMAT !

POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE



La meilleure façon de réduire ses déchets,
c'est de ne pas en créer !

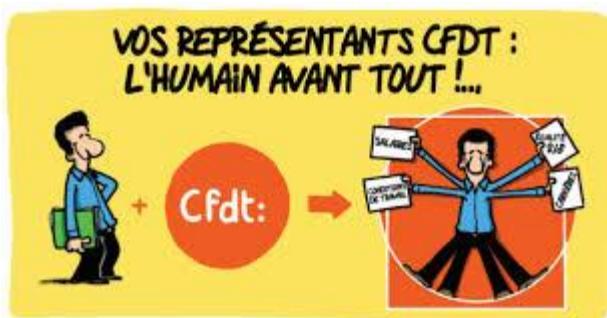


ENGAGEZ-VOUS POUR LA PLANÈTE,
RAPPROCHEZ-VOUS DE VOTRE SECTION SYNDICALE



Faites le choix de vos droits

01/04/25



Cher (e)Collègue,

Vous trouverez dans ce livret, les axes d'engagements de la CFDT dans différents domaines :

- **La rémunération complexe (salaire, RCC, RCE RCI intéressement)**
- **L'organisation du temps de travail, le télétravail, les congés, CET, CET séniors, allongement de la durée de vie au travail**
- **La mutuelle et la prévoyance,**
- **Les principaux accords existants dans l'entreprise**
- **l'ADN de la CFDT et les valeurs qu'elle représente dans l'entreprise.**

DES ELUS CFDT SUR LE TERRAIN PROCHE DE VOUS, mieux les connaître.

Lors des élections de mars 2023, vous avez été un grand nombre de collègues à voter pour la CFDT. La CFDT a obtenu 23,15% des votes soit une évolution de 28.68% par rapport aux élections précédentes. Notre nombre d'élus CFDT a donc augmenté. **La CFDT est le SEUL syndicat dans la caisse régionale à représenter l'ensemble des salariés dans tous les collèges (Agents d'application, Techniciens et Cadres).**

La CFDT est la 2^{ème} organisation syndicale derrière le SNECA-CGC, syndicat catégoriel non représentatif de tous les salariés. Actuellement seuls 3 syndicats négocient dans l'entreprise dont la CFDT.

Voici les noms des personnes engagées CFDT sur le mandat actuel en tant qu'élus du CSE et/ou délégués syndicaux (DS/RS).

Jérôme PANNIER : Délégué Syndical, élu Comité Social Economique (CSE)

Gersende LERAY : Déléguée Syndicale élue CSE

Alexia DALIFARD : élue CSE

Audrey JEZEK : Déléguée Syndical, élue CSE

Lynda LAIR : Déléguée Syndical, élue CSE,

Rachel DUMONT : Déléguée Syndical

Samuel COSNUAU : Délégué Syndical élu CSE

Thierry CORVAISIER : Représentant syndical CSE

Laurent GABET : Délégué Syndical, élu CSE

Céline ROGER : élue CSE

Christelle ABRIVARD : élue CSE

Nicolas THULEAU : élu CSE

Les élus CFDT donnent leur avis sur la politique sociale, économique et financière de l'entreprise Crédit Agricole ANJOU MAINE, ils sont là pour vous représenter. Ils défendent les droits de tous les salariés collectivement et individuellement. Les délégués syndicaux négocient les accords de l'entreprise avec la Direction.

Des représentants CFDT au national au niveau de la Branche CREDIT AGRICOLE travaillent également sur la convention collective et les accords nationaux.

L'équipe CFDT est en lien à la fois avec l'équipe CFDT de la Branche mais aussi avec la confédération CFDT qui regroupe toutes les activités professionnelles. L'équipe CFDT confédérale (Marylise Léon, Yvan Ricordeau...) travaille avec le gouvernement et les organisations patronales sur des sujets tels que l'assurance chômage, la retraite, l'emploi des seniors, la santé. Cette organisation permet d'avoir des réflexions très abouties impactant le quotidien des salariés. La CFDT est un syndicat réformiste qui agit en prenant en compte les évolutions sociales, sociétales et environnementales. Elle interroge et prend en compte régulièrement ses adhérents.

Cette structuration de la CFDT et la formation en continue permettent aux élus d'avoir une très bonne connaissance des dossiers et des appuis pour appréhender les mutations sociales et économiques des années à venir.

Le monde bancaire est en pleine transformation avec la place grandissante des banques en ligne, les salariés du Crédit Agricole connaîtront certainement dans les prochaines années des modifications importantes dans les types d'emploi avec l'arrivée de nouveaux métiers et peut-être la disparition d'emploi avec le développement de l'IA.

Nous ne sommes pas une équipe déconnectée du terrain, chacun d'entre nous travaille dans une agence ou un service en plus de son mandat d'élu !

Envie de nous retrouver, de partager des idées, nous sommes à votre écoute :

Sur notre site cfdtanjoumaine.com, avec notre groupe facebook privé pour obtenir rapidement toutes les infos sociales et économique de l'entreprise, (négociation, emploi, conditions de travail, sujets d'actualité...), un mail interne cfdt@ca-anjou-maine.fr





LA REMUNERATION, mieux la comprendre

Au Crédit Agricole, ma rémunération comporte une part fixe, une part variable et une part aléatoire. La convention collective du Crédit Agricole définit tous les éléments de la rémunération conventionnelle (RCE, RCP, RCC).

Une augmentation annuelle est négociée entre la FNCA avec les partenaires syndicaux représentatifs (CFDT, SNECA, SUD). **Pour 2025, la négociation n'a pas abouti.**

RCE : rémunération de classification d'emploi, c'est le salaire lié à la classification de l'emploi exercé.

RCP : rémunération de classification Personnelle liée à des expertises supplémentaires reconnues et mises en œuvre au service des performances de l'équipe.

RCC : rémunération conventionnelle complémentaire dont le supplément familial

- Fin 2023, les partenaires sociaux ont obtenu une augmentation salariale pour l'ensemble des salariés de 1500€ brut annuel, augmentation intervenue malheureusement après des mouvements sociaux. La CFDT regrette la difficulté rencontrée actuellement au niveau du dialogue social. Il est important que les salariés s'engagent nombreux à nos côtés afin d'effectuer un contre-pouvoir.

RCI : rémunération de compétences individuelles dans son emploi

- L'enveloppe RCI et sa répartition est renégociée localement entre la Direction et les syndicats. SIGNEE EN 2025 par la CFDT, le montant de l'enveloppe est important et tient compte du projet distributif. Même si tous les salariés n'en bénéficient pas, un bon nombre de salariés bénéficiera de ces augmentations (minimum 1 fois tous les 4 ans).

- **REC : rémunération extra conventionnelle** : Un montant est défini suivant les emplois et Elle est garantie à hauteur de 80% minimum, le reste est fonction de l'atteinte des objectifs et peut atteindre 120%. Le montant de la REC varie énormément d'un métier du siège et d'un métier du réseau, avec une pesée de poste égale. Une 3^{ème} grille existe pour les métiers du siège en contact avec les clients. Elle est renégociée tous les 3 ans. **Elle est indexée sur l'inflation et depuis 2023 les salariés peuvent opter pour une mensualisation. Accord en 2022, valide jusqu'au 31 décembre 2024.**

La CFDT souhaite des innovations sur le sujet de la REC qui complexifie notre rémunération.

NEGO EN COURS

Intéressement : c'est une rémunération aléatoire liée à l'accroissement de performance de l'entreprise qui ne contribue pas au financement de la retraite. Son montant n'est pas imposable s'il est placé pendant 5 ans dans le Plan d'épargne Entreprise. La formule de calcul déterminant le montant et sa répartition sont fixés par accord.

Accord signé 2022, validé jusqu'au 31 décembre 2025 par 2 syndicats dont la CFDT

NEGO EN COURS

Sur mon bulletin de salaire accessible via PEOPLE DOC

Je retrouve des éléments importants sur mon emploi : classe, niveau, fonction, repère et des éléments de la rémunération

J'ai le détail de ma rémunération personnelle, de l'ensemble des cotisations et contributions dont la mutuelle et la prévoyance

Je retrouve l'ensemble des informations sur :

Commeo RH (rémunération, accords...)

People Ask pour des questions de rémunération congés, remboursement transport...

La convention collective du Crédit Agricole sur credit agricole.info

Je peux aussi demander de l'aide à CEASAR !

SANTE PREVOYANCE RETRAITE, mieux connaître ma couverture

a. La mutuelle PREDICA-MUTUELLE verte :

Le contrat collectif de santé de la Caisse Anjou Maine est géré en partenariat avec le CSE. Cela permet au salarié d'avoir un contrat de base de qualité avec un prix raisonnable (14,56€/ mois pour un salarié seul), la majorité de la cotisation de base étant prise en charge par l'employeur et le CSE. Suivant le besoin du salarié et/ou de sa famille, des options sont possibles. L'équilibre d'un contrat mutuelle est toujours fragile et nécessite un suivi régulier (Direction et commission sociale du CSE), la consommation individuelle ayant des répercussions sur l'ensemble du contrat. Pour un salarié seul : la cotisation se répartit de la façon suivante



A partir du 1er janvier 2025			
Salarié	Salarié avec enfant(s)	Salarié avec conjoint	Salarié + enfant(s) + conjoint
14.56 €	45.10 €	112.80 €	143.34 €

b. La prévoyance : couverture assurée par AGRICA

Depuis 2016 à la demande de la CFDT, le contrat a été amélioré. L'indemnisation est fonction de la situation déclarée par le salarié à l'entrée dans l'entreprise. Il est important de signaler toute modification de sa composition familiale.

AGRICA peut aussi apporter une aide en cas de difficulté financière mais également dans la poursuite des études (suivant les ressources), information disponible sur le site AGRICA

Taux de prévoyance

% du salaire brut	COTISATION PATRONALE	PART COMITE SOCIAL ECONOMIQUE	COTISATIONS DU SALARIE
Non cadre	0.27%	0.07%	0.05%
cadre	0.47%	0.07%	0.05%

○ PRESTIMA INCAPACITE : les prestations.

- Franchise : 90 jours continus ou discontinus.
- Indemnité Journalière complémentaire CCPMA PREVOYANCE :
 - 365 ème partie de 31% du salaire de référence inférieur ou égal au P.S.S.
 - 365 ème partie de 81% du salaire de référence supérieur au P.S.S.
 - * P.S.S... Plafond de Sécurité Sociale.
- Cessation de l'indemnisation :
 - La date de cessation du versement de l'Indemnité Journalière de base.
 - La date de reconnaissance d'un état d'incapacité permanente par le régime de base.
 - La date d'attribution de la pension de vieillesse du régime de base.
 - La date de décès du participant bénéficiaire des Indemnités Journalières.
- Pension d'Invalidité complémentaire CCPMA PREVOYANCE :
 - 1/12^{me} de 33% de la fraction du salaire de référence < = au P.S.S.
 - 1/12^{me} de 81% de la fraction du salaire de référence > = au P.S.S.
 - * Versement mensuel à terme échu directement au participant.

○ PRESTIMA DECES : les prestations

- Capital de Base 130 % du salaire de référence
 - (le participant peut désigner un ou des bénéficiaires, personnes physiques, à défaut, nous appliquerons les règles de la clause bénéficiaire)
- Majoration de Conjoint 50 % du salaire de référence
 - (conjoint non séparé de corps, à défaut pacsé ou concubin)
- Majoration d'Enfant à charge 25 % du salaire de référence
 - (la majoration de conjoint est ajoutée aux majorations enfants à charge s'il n'y a plus de conjoint, ni pacsé, ni concubin).
- Garantie double effet 130 % du salaire de référence
 - (le conjoint, pacsé ou concubin décède dans les 24 h qui précédent ou 12 mois qui suivent celui du participant. Il est versé un capital de 130 % à chaque orphelin de père et de mère encore à charge)
- Invalidité absolue et définitive 130 % du salaire de référence
 - (paiement par anticipation du capital hors majorations au participant en une seule fois)

40



! Retrouvez tous les ans sur People DOC votre bilan social individuel, un outil social de très grande qualité.

c. La retraite complémentaire par l'intermédiaire d'AGRICA, organisme paritaire (employeurs salariés), mieux comprendre comment ça fonctionne avant d'y arriver !

Vous pouvez maintenant consulter et modifier vos placements sur l'espace dédié, les identifiants et mots de passe vous ont été envoyés par courrier en juillet 2022. Un mail vous est envoyé tous les ans pour l'actualisation de vos droits.

DEFENDRE LES DROITS DES SALARIES, mieux comprendre le travail syndical de la CFDT au quotidien : maintien des droits existants et obtention de nouveaux droits adaptés à la société actuelle (conditions de travail, équilibre des temps de vie, la mobilité douce...). La RSE, à la CFDT c'est tous les jours au cœur de nos actions

Vous pouvez retrouver tous les accords et notamment l'accord égalité professionnelle, mécénat de compétences sur « le portail accès RH » et la majorité d'entre eux sur cfdtanjoumaine.com.

s élus CFDT sont à votre écoute pour des compléments d'information. Vous trouverez des preuves concrètes des actions de la CFDT qui ont une répercussion sur votre quotidien.

a. Les congés



Il faut saluer le travail syndical de la CFDT au niveau national qui permet aux salariés Crédit Agricole de préserver leurs droits aux RTT pour tous et partout en signant l'accord RTT.

Au niveau local, la CFDT est signataire de l'accord sur le 13^{ème} mois en congé. Cet accord reconduit en octobre 2023 est en lien avec les attentes des salariés de concilier vie professionnelle et vie privée.

b. La CFDT Lutte contre toutes les formes de discriminations au travail



La situation de handicap : accord signé par la CFDT : CESU jusqu'à 500 € pour chaque salarié déclaré RQTH (reconnaissance de travailleur en situation de handicap). La CFDT dispose d'un élément référent sur la question du handicap. La CFDT lutte contre l'exclusion et toute forme de discrimination dont le handicap. L'accord a été reconduit fin 2023.

TRAVAIL & HANDICAP



c. Don de jours solidaires :

L'accord est reconduit en 2024. Il permet de donner des jours de congés pour un salarié ayant un proche malade, pour un salarié s'investissant dans une association ou au profit directement d'une association.

d. Parentalité et congé paternité :



Cesu garde d'enfant de 6ans au 11ème anniversaire et jusqu'à 16 ans si l'enfant est en situation de handicap, montant jusqu'à 600€ de prise en charge

e. Télétravail et travail déplacé

Les fruits du travail de la CFDT depuis 2021 avec un accord signé par la CFDT en octobre 2023 : 1j/quinzaine pour le réseau, 1j/semaine pour le siège.

- Une participation active dans la commission de suivi de l'accord de méthode sur le projet mobiliT pendant 3 ans
- Deux enquêtes sur le télétravail en 2021 et 2022 (786 répondants)
- Le retour des résultats des enquêtes à la direction montrant le souhait des salariés d'effectuer du télétravail et expliquant les motivations des salariés

Résultat : Depuis octobre 2022, les collègues peuvent bénéficier de cette nouvelle modalité de travail dans le cadre de l'expérimentation puis maintenant de l'accord. La CFDT reste à votre disposition en cas de difficulté d'application de ce dispositif dans votre agence ou unité.



f. Allongement de la vie au travail

Les salariés vont travailler de plus en plus vieux, l'âge de la retraite étant repoussé à 64 ans. La CFDT n'ayant pas réussi à maintenir l'âge de retraite à 62 ans, s'engage pour que cette période de vie plus longue au travail se fasse dans les meilleures conditions.

Signature d'un accord intéressant pour les salariés plus âgés en Anjou Maine, précurseur dans le groupe Crédit Agricole.

Cet accord est « à la carte » pour le salarié :

- Possibilité de temps partiel 3 ans avant la date de retraite,
- Investissement sur le temps de travail dans des associations
- Télétravail supplémentaire si l'organisation de l'agence et du service le permet pour éviter la fatigabilité.
- Possibilité de mettre 9 jours par an sur le CET senior à partir de 50 ans.

En fonction de sa situation familiale personnelle, de ses conditions de santé, le salarié pourra organiser son travail pour garantir son employabilité du mieux possible. Un accord gagnant-gagnant, pour le salarié et l'employeur !

g. Mobilité douce

Augmentation de la participation de l'employeur sur les transports en commun (prise en charge de 70%). Mise en place de l'outil Blablacar daily avec un remboursement du covoituré, en vélo électrique personnel ou en location temporaire et occasionnelle dans le cadre du forfait mobilités durables dans la limite de 200€/an/par salarié.

Les valeurs de la CFDT :



Cinq valeurs qui placent l'homme au centre de l'action de la CFDT, en faisant un acteur de ses choix de vie, pour construire un monde plus équitable et durable.



Solidarité



Démocratie



Indépendance



Émancipation



Autonomie

Solidarité

Être solidaire c'est faire le choix de l'entraide pour défendre les droits de tous, au-delà des corporatismes. Solidarité au sein de l'entreprise bien sûr, mais également entre les salariés et les chômeurs, entre les générations, et plus largement entre les peuples, pour lutter contre toutes les formes d'exclusion, d'inégalités et de discriminations.

Démocratie

Une valeur qui est l'identité même de la CFDT, puisqu'elle se trouve au cœur de notre sigle. Nous la concevons comme un droit fondamental à l'expression et comme une démarche de participation à la prise de décision.

Laïque, la CFDT rassemble ses adhérents et militants dans une dynamique de débat permanent au-delà de toutes différences d'origine, de nationalité, de confessions religieuses et bien sûr d'opinion.

De même, au sein de l'entreprise et de la société, la démocratie doit garantir à tous la possibilité d'être acteur de l'amélioration de ses conditions de travail et de vie.

Indépendance

La CFDT estime nécessaire de distinguer ses responsabilités de celles de l'État, des partis politiques et des confessions religieuses. Elle effectue un diagnostic critique et autonome de notre société et détermine elle-même son champ d'action pour impulser ou infléchir les décisions gouvernementales.

Émancipation

Inscrite dans nos statuts, l'émancipation, tant individuelle que collective, est pour nous un droit inaliénable, celui de diriger sa vie. Le respect de la dignité et de la liberté s'impose dans l'entreprise et au sein de la société afin que chacun puisse satisfaire ses besoins matériels et intellectuels, dans sa vie professionnelle et personnelle.

Autonomie

L'indépendance de pensée et d'action ne peut se concevoir si la CFDT est tributaire de ressources extérieures. C'est pourquoi elle s'appuie sur un syndicalisme d'adhérents. Par leurs cotisations, les membres garantissent l'indépendance financière de la CFDT, et par là même, lui donne les moyens de son autonomie.



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

La CFDT À MES CÔTÉS au QUOTIDIEN



LE SAVIEZ-VOUS ?

ÊTRE ADHÉRENT·E À LA CFDT, c'est bien sûr bénéficier de tout le réseau et de l'expertise des militants CFDT pour me conseiller et m'accompagner, m'aider et me guider dans mon parcours professionnel (conditions de travail, formation, mutation, rémunération, conflit, etc.).

ÊTRE ADHÉRENT·E À LA CFDT, c'est donner du poids à mon syndicat dans les négociations et concertations avec le patronat et l'État pour défendre le droit de tous les salariés, ainsi que dans les branches professionnelles où se négocient les conventions collectives.

ET ÊTRE ADHÉRENT·E À LA CFDT, c'est aussi avoir accès à une offre de services personnalisée et multicanale, d'assurances, de publications, de formations, d'accompagnements, etc., qui sont inclus dans le prix de mon adhésion.

CFDT.FR

@CFDT

/la.CFDT

@cfdt_officiel

CFDT

Cfdt: L'ADHÉSION SERVICES c'est compris !

CFDT CARD

Être adhérent·e à la CFDT, c'est aussi avoir accès à **tous les services inclus** dans le prix de mon adhésion...

REJOIGNEZ-NOUS
CFDT.FR/ADHESION

QR code



RÉPONSES
À LA CARTE
SERVICE À L'ADHÉRENT

Une question ?

Parce que je suis adhérent, je peux à tout moment avoir une réponse, y compris sur les sujets qui concernent ma vie privée (logement, allocations,etc.).

Avantages & moi

La billetterie loisirs et culture à tarifs réduits pour les salariés adhérents des petites entreprises et du particulier employeur.

X @CFDT

f /la.CFDT

Instagram @cfdt_officiel

in CFDT

CFDT.FR

MaFormation Cfdt:
en 1 clic!

Notre plateforme multimodale d'e-learning, accessible via votre espace adhérents, vous propose des modules dédiées à la formation syndicale. Tout adhérent CFDT y a droit.

Petites annonces sur l'**Espace adhérents CFDT** ou dans **Cfdt Magazine**.



CNAS
CAISSE NATIONALE D'ACTION SYNDICALE

Soutien juridique

Vous n'êtes plus seul face à votre employeur.

Prestation grève Pour indemniser les pertes de revenus en cas de grève*.

Assurance "vie syndicale" En cas de dommage corporel à l'occasion de l'activité syndicale.

Assurance "vie professionnelle"

Prise en charge des frais de défense en cas de mise en cause par un tiers.

*Services actifs à partir de 6 mois de cotisation.

... et encore d'autres services, publications, accès internet réservés à découvrir dans **votre livret d'accueil CFDT !**
(www.cfdt.fr/bienvenue)

Ma cotisation bénéficie d'un crédit d'impôt de 66% ou est déductible (frais réels) !

CFDT - Service Information Communication - Illustrations : iStock - Tous droits réservés - Janvier 2024. Ne pas jeter sur la voie publique.